5e. ANNEE, No. 39. MANITOBA. JEUDI, 9 MARS, 1876.

CONDITIONS
ONNEMENT AU "METIS"
rix pour un an est de dix elins stg. ou deux piastres demie, cours du Canada devra payer cette somme suite en souscrivant son onnement.
Ateliers du Metis ont été transportés à St. Boniface, r l'Avenue Provencher, peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du Dr. Fare.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.
Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.
Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.
Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.
ANNONCES A L'ANNÉE.
Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40

N. D. Gagnier, Editeur-Proprietaire.

E "METIS."

Jeudi, 9 Mars, 1876.

Seance de la Societe de Colonisation.

Nous avions promis de publier au nplet les discours prononces à la nce donnée il y a quelques jours la Société de Colonisation, et t le but était de démontrer les ntages offerts à ceux de nos comiotes qui désireraient émigrer, aux différents points de vue des rêts agricoles, politiques, relix et nationaux.

Aujourd'hui, nous insérons les s premiers discours : c'est à dire x prononcés par le Président de Société, M. George Roy, par l'Hon Dubuc et par M. Elie Tassé Preer Vice Président.

DISCOURS DE M. ROY

nseigneur,

Mesdames et Messieurs.

A une des dernières réunions de re Société de Colonisation il fut idé par les membres présents donner une soirée littéraire où traiterait des avantages qu'offre pays et de l'importance qu'il y a ttirer ici une émigration Canadien Donnée sous le patronage distiné de notre digne prélat qui a bien ulu honorer notre société et lui nner tout le relief possible en acptant la place de présiient honore de notre association, et qui de s en maintes et maintes occasi s a tendu la main à nos compatrio et a fait de grands sacrifices ur leur aider à leur arrivée ici elle séance aura pour effet de monr à l'extérieur la vitalité de notre vre en même temps qu'elle fera naître d'avantage ce pays que us avons tous à cœur de voir pros rer. Venant dans un moment où confiance commence à renaitre mi notre population, dans un nps où nous avons tout lieu d'es rer que le fléau qui a desolé ce ys va disparaitre c'est pour nous s un évènement c'est comme le ge assuré du succès pour l'avenir Disons un mot des circonstances dans quelles notre Société a été fondée. Il y a un peu plus de deux ans quel s Canadiens - Français eurent heureuse idée de prendre des mo s efficaces d'attier ici une émi on considérable, persuadés que compatriotes qui émigrent aux ats Unis trouveraient ici des avanes tels qu'ils y en a nul part leurs Nous avons fondé cette iété sous le modèle de celle qui s la Province de Québec a porté porte encore les plus heureux uits pour le défrichement des teroccupées de la couronne. A ébec cet œuvre vraiment nationale celle de tous les habitants de Province. Là tout le monde s'in n succès. Plus heureux dans leurs efforts que nous un acte de la législature Provinciale incorpora l'association et si je ne me trompe pas elle reçut une part des deniers publics au *prorata* des souscriptions versées entre les mains du Trésorier. Tandis qu'ici une défiance puérile ou peut être aussi un peu l'antipathie pour tout ce qui est imtié par les français empêchèrent notre incorporation de réussir Cette défiance était loin d'être fondee puisque nous ne voulons que travailler avec nos frères anglais à augmenter la prospérité du pays, et que nous ne voulons pas empiéter sur leurs droits mais seulement essayer de conserver la juste part d'influence à laquelle nous avons droit comme Canadiens - Français c-à-d. comme premiers pionniers de ce vaste Nord Ouest. Peu nombreux ici et sans fortune individuelle, il nous a manqué le levier nécessaire pour mettre sur une base solide une entreprise de ce genre : nous avons du par[illegible] y suppléer par des sacrifices de tout genre et parfois onéreux.

Notre Association a aussi pour objet de renseigner ceux qui veulent émigrer. Il est absolument nécessaire que l'émigrant connaisse exactement le pays qu'il va habiter car je suis persuadé que le fléau qui désole depuis quelques années notre Province disparaissant et la fertilité de nos vastes prairies mieux connue nous pourrions attirer ici une émigration considérable de nos nationaux émigrés aux Etats Unis là où il est si difficile de se procurer un patrimoine tandis qu'à Manitoba c'est la chose du monde la plus facile.

Il ne serait peut être pas hors de propos de jeter un coup d'œil en dehors de notre Province et de voir ce que l'on pense de nous Par les informations que de temps à autre on demande aux membres de notre Société, je suis porté à croire que l'on pensait il n'y a pas encore longtemps que la population de Manitoba était presque exclusivement composée de Cris, de Sauteux, de Sioux de Pieds Noirs, et que sais je. Nous sommes un peu pour le reste du Canada ce que celui ci était pour la France il y a quelques années passées. Il n'est donc pas étonnant qu'on nous demande encore s'il y a beaucoup de sauvages à Winnipeg et aux alentours, s'ils sont à craindre et s'il y a du danger d'être scalpé par eux. Je puis être un peu exagéré, mais il est certain que Manitoba est peu connu au dehors et je puis dire que notre Société a beaucoup fait pour dissiper les fausses notions qu'on a sur nous à l'extérieur et principalement parmi nos compatriotes des Etats Unis. A de nombreuses lettres nous demandant des renseignements sur le pays, nous avons répondu en leur faisant la peinture la plus exacte possible de notre position ici et des avantages qui attendent ceux qui veulent venir ici. Nous avons aussi expédié en très grand nombre deux pamphlets l'un la Relation d'un voyage à Manitoba par Schantz et l'autre «Manitoba et le Nord Ouest du Canada, ses ressources» par Monsieur Thos. Spence Mis à notre disposition par le gouvernement du Canada nous avons expédié ces ouvrages dans toutes les parties des Etats Unis où nous avons cru qu'ils pourraient aider notre cause, et aujourd'hui ces renseignements jetés comme une semence dans presque toutes les parties de l'Union Américaine où il y a de nos compatriotes ont commencé à germer et bientôt nous l'espérons porteront les plus heureux fruits. Déjà on commence à s'agiter : de toutes parts on attend parler que des colonies s'organisent en masse pour venir grossir notre population et partager nos chances de succès. Il est donc important que les premiers colons qui nous arriveront dans le courant de l'été soient bien reçus et qu'ils soient encouragés. Tout d'abord il faut établir le courant et dès qu'il aura pris son cours il n'y aura que le laisser faire et à ne pas en traver sa marche.

Que nos compatriotes qui veulent émigrer ici sachent que nous les recevrons toujours à bras ouverts et que nous serons toujours disposés à faire tout en notre pouvoir pour les aider. De notre côté nous ferons tous nos efforts pour que notre œuvre réussisse. Comme par le passé et plus que par le passé s'il est possible nous travaillerons à l'œuvre si éminemment nationale du rapatriement. J'espère donc que tous ici à St. Boniface et ailleurs nous joindrons nos efforts pour faire réussir l'œuvre que nous avons entreprise et que nous n'épargnerons ni notre temps, ni nos peines.

DISCOURS DE L'HON. M. DUBUC.

Messieurs,

L'émigration est une question qui occupe aujourd'hui très sérieusement l'attention des sociétés et des gouvernements. On s'en occupe à différents points de vue, suivant les pays où cette question est agitée.

Dans les pays nouveaux qui possèdent de grandes étendues de terrain encore inoccupé, on fait des efforts inouis pour attirer le surplus des populations qui émigrent.

Dans les pays plus anciens qui, à cause de leur population trop dense, ou pour d'autre raisons, voient chaque année un certain nombre de leurs enfants prendre la route de l'étranger, on s'intéresse à diriger cette exode vers des contrées avantageuses, où les nouveaux colons pourront trouver le bien être et la prospérité. C'est ce qu'on voit aujourd'hui dans la plupart des pays de l'Europe.

Partout l'émigration s'organise sur une grande échelle. Des milliers de colons partent chaque année des différents pays européens traversent l'océan, et viennent fonder des établissements dans les plaines fertiles du Nouveau Monde. Ils arrivent ordinairement, pauvres, sans resources ; et cependant, chose étrange, ils apportent la richesse et la prospérité aux pays où ils s'établissent. C'est pour cela que les gouvernements font tant d'efforts pour les attirer. En même temps, ce qui pourra paraitre encore plus étrange, c'est que cette émigration qui s'organise, procure aussi, des avantages incontestables aux pays d'où elle est partie. C'est un fait aujourd'hui reconnu par tous. Voici comment la chose s'explique.

Les colons qui partent en grand nombre d'un pays vont ordinairement s'établir ensemble. Ils forment de petites colonies qui conservent autant que possible les habitudes de leur nation, et entretiennent des relations avec la mère-patrie. Ces relations sont d'une nature commerciale. Les nouveaux colons veulent avoir à leur usage les articles qu'ils employaient dans le pays qu'ils ont laissé. Ils importent ces articles pour leur propre consommation et souvent les font adopter aux populations qui les environnent ; de là un nouveau marché et un débouché important pour les produits industriels et manufacturiers de la mère-patrie.

Comme illustration de ce fait, nous pouvons citer l'Angleterre. D'où vient aujourd'hui à l'Angleterre sa richesse, sa puissance, sa prospérité ? N'est ce pas à ses nombreuses colonies et à ses immenses opérations commerciales qui lui donnent des comptoirs dans toutes les parties du monde ?

Voyons maintenant la direction prise par l'émigration européenne.

Les émigrants des pays du Nord de l'Europe vont ordinairement s'établir dans les parties septentrionales de l'Amérique du Nord. Ils prennent la route des Etats Unis et du Canada. Ces deux pays reçoivent la plus grande portion des colons partis de l'Angleterre, de l'Irlande, du Nord de la France, de la Belgique, de la Suède et de la Norvège, de l'Allemagne de la Suisse, de la Russie et de l'Islande.

Les pays situés plus au midi de l'Europe tels que l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Suède, le sud de la France envoient leurs colons dans les parties méridionales de l'Amérique du Nord, et dans l'Amérique du Sud. La Republique Argentine et le Brésil en reçoivent la plus grande part.

Ici, à Manitoba, nous avons eu depuis quelques années l'émigration d'Ontario, de Québec, un certain nombre de canadiens des Etats Unis, quelques Français de l'Alsace et de Lorraine, les Mennonites de la Russie, et les insulaires de l'Islande

Ontario a dû fournir le plus grand nombre de nos nouveaux colons, si ce nombre n'est pas dépassé par celui des Mennonites.

Quant à nous, Messieurs, qui sommes réunis ce soir pour parler de la Colonisation, nous sommes presque tous des émigrants de la province de Quebec. Quelques uns viennent immédiatement des Etats Unis, mais ils ont eu comme nous le Bas Canada pour pays natal.

Nous ne devons pas être surpris si les mennonites qui sont groupés dans un même endroit, tâchent de conserver dans leur nouvel établissement leurs mœurs, leurs habitudes leurs traditions nationales et religieuses.

Nous ne devons pas non plus nous étonner si les colons du Haut Canada cherchent à introduire ici les idées, les coutumes, les lois, et mêmes les sociétés secrètes d'Ontario On sait ce qu'ils font pour augmenter leur nombre et donner à toute la province une couleur ontarienne.

Mais d'un autre coté, personne ne devra non plus s'étonner si nous, colons Canadiens Français, nous sommes décidés à faire des effort pour décider nos frères tant des Etats Unis que de la province de Québec, à venir s'établir à Manitoba Nous avons le désir et l'ambition de voir un aussi grand nombre que possible de nos compatriotes venir partager avec nous et les populations qui nous environnent, les immenses avantages que la Province offre aux colons de bonne volonté. Ensuite nous avons le désir et l'ambition d'augmenter notre nombre, afin d'être plus en état de conserver dans toute son intégrité, la faible part d'influence que nous pouvons avoir dans les affaires et les destinées du pays.

C'est assurément une ambition bien légitime, et j'oserai dire que pas un homme d'une autre nationalité, ayant un esprit tant soit peu libéral, ne songera à nous la reprocher.

Donc nul ne doit s'étonner si nous avons fondé une société de colonisation, et si cette société fait dans les limites de ses faibles moyens tout ce qu'elle peut pour attirer ici des colons Canadien Français.

Mais si nous invitons nos compatriotes à venir à Manitoba, quels avantages avons-nous à leur offrir ? Ces avantages sont multiples.

D'autres orateurs vous parleront des avantages que notre Province offre aux colons par ses terres défrichées et n'attendant que la charrue, par l'étonnante fécondité de son sol, par les facilités offertes pour l'élevage des bestiaux, par le haut prix de la main d'œuvre, par son commerce toujours si florissant malgré les mauvaises années, par le vaste champ ouvert aux spéculations de toutes sortes, par son système d'éducation basé sur les principes sages et salutaires de l'enseignement chrétien.

Pour moi Messieurs, laissez moi vous dire quelques mots des avantages que notre Province offre aux colons Canadiens Français par son système de gouvernement.

D'abord, tous homme est naturellement porté à aimer et chérir le régime politique et les institutions sous lesquels il a grandi et a appris à devenir citoyen, à moins que ces institutions et ce régime ne soient essentiellement mauvais. Or le système de gouvernement qui [illegible] Bas Canada depuis 1840, et que les [illegible] Fran-

MAUVAISE RELIURE

çais ont appris à connaître et à estimer, est en tous points le même que celui qui régit aujourd'hui la Province de Manitoba : c'est le système constitutionnel, le gouvernement représentatif. Sous ce régime c'est le peuple lui-même qui gouverne, qui a en mains ses destinées. C'est, suivant mon humble opinion, le système politique qui, en principe, offre au sujet le plus de garantie, le plus de sécurite, la plus grande somme de libertés possible. Sans doute, ce système n'est pas la perfection, il peut comme tous les autres, prêter à des abus, car les hommes abusent de tout ; mais les abus sont moins dangereux, et plus faciles à faire disparaître que dans toute autre forme du gouvernement, puisque les auteurs de ces abus sont obligés de rendre compte au peuple à époque fixe, et de recevoir de ce même peuple leur mandat et leur autorité.

Il est vrai que les Canadiens Français qui ont émigré aux Etats Unis trouvent là aussi le gouvernement représentatif. Mais il y a une différence notable. Là, ils sont obligés de subir une espèce de noviciat, et ne peuvent exercer leurs droits de citoyens qu'après un séjour de quelques années et en se soumettant à la formalité de la naturalisation. Tandis qu'ici, les Canadiens-Français qui arrivent jouissent immédiatement de leurs droits politiques. Ils sont de suite sur le même pied que tous les autres sujets du pays.

Mais il est un autre avantage d'une importance majeure que la constitution de Manitoba offre au colon de notre nationalité, avantage que le colon Canadien-Français ne pourra trouver dans aucun autre pays ouvert à l'émigration. C'est le privilége de voir notre langue maternelle parlée officiellement dans les cours de justice et dans la législature.

Le privilége de l'emploi oficiel de notre langue est, comme on le sait, un des plus chers, un des plus sacrés de notre nationalité C'est presque une des conditions de notre existence nationale. C'est certainement une des conditions de notre existence politique. Le jour où notre langue sera abolie dans les cours et les législatures, nous pourrons dire que nous n'existons plus politiquement comme nationalilé.

Je le repète, ce privilége qui fait pour ainsi dire la bâse de la constitution de la Province de Québec, se trouve perdu pour nos compatriotes qui vont s'établir aux Etats-Unis, ou dans toute autre partie du monde.

Une fois partis de Québec, il n'y a qu'ici à Manitoba qu'ils peuvent retrouver cet incalculable avantage.

Et cet avantage est il simplement imaginaire, purement théorique ou bien a-t-il une application pratique ?

Ceux de nos compatriotes qui ont eu affaire devant les tribunaux des pays où notre langue n'est pas parlée officiellement peuvent répondre à cette question. A part les quelques centres on se trouve un avocat de notre nationalité, le pauvre canadien français qui n'est pas familier avec la langue étrangère, est obligée de faire plaider sa cause par un avocat qui le comprend à peine, dans un langage qu'il ignore.

On fait interprêter d'une manière quelconque, par le premier individu, son témoignage, ses explications ses arguments. Et s'il ne peut de cette manière, faire valoir efficacement ses droits, tant pis pour le plaideur qui ignore le langage de la justice du pays. Aussi ai je souvent entendu dire à nos compatriotes placés dans cette situation que la plupart du temps, ils préfèrent tout céder plutôt que d'aller en Cour.

Ici à Manitoba, notre langue est reconnue officiellement par les tribunaux. On témoigne en français, on plaide en français, on prend les procédés judiciaires en français, N'est ce pas là un avantage considérable ?

Mais nous avons encore plus que cela Nous parlons français dans notre législature. Nous avons le privilége d'introduir les bills, présenter les motions, les résolutions, poser les questions, discuter, et conduire les débats dans notre propre langue. Toutes les lois adoptées par la chambre doivent être préalablement traduites et imprimées en français. Chaque électeur canadien français peut en prendre connaissance dans sa langue maternelle.

De plus avons nous une pétition, un mémoire à adresser aux chambres locales ou au Parlement Fédéral, au cabinet provincial ou au gouvernement de la Puissance ? nous pouvons envoyer cette pétition dans notre propre langue, et elle ne sera pas pour cela jetée au panier. Elle sera reçue, traduite s'il y a lieu, et prise en considération avec autant d'attention que si elle était rédigée en anglais.

Désirons nous obtenir quelque renseignement d'une nature publique, de quelqu'un des ministres, ou de quelqu'un des département locaux ou fédéraux ? nous avons le privilége d'écrire en français, et notre lettre sera reçue, considérée, et recevra une réponse de la même manière que si elle avait été écrite en anglais Quelquefois nous pourrons avoir une réponse anglaise, mais si nous insistons, elle viendra certainement dans notre langue.

Outre le privilége de nous servir nous même officiellement de notre langue, nous avons encore celui de pouvoir étudier nos lois et lire tous les documents publics ayant trait, soit aux affaires locales soit aux affaires fédérales, imprimés dans notre langue maternelle.

Ne sont ce pas là des avantages vraiment appréciables que nous avons raison d'exposer aux Canadiens Français qui ont quitté ou qui se disposent à quittés le sol natal du Bas Canada ?

Nous pouvons donc sans crainte inviter nos compatriotes a venir a Manitoba. Et en outre des proviléges et avantages que je viens d'exposer, nous pouvons leur dire en toute confiance. Quand nous sommes arrivées ici, nous avons été accueillis avec beinveillence par nos frères ainés du pays, les Métis Français. Venez vous fixer au milieu de nous ; vous serez accueillis avec une égale cordialité par vos frères, les Métis Français et les Canadiens Français déjà établis dans la Province.

DISCOURS DE M. ELIE TASSÉ.

MONSEIGNEUR,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs.

En consentant à parler ce soir, de l'Education, je n'ai pas songé, on le comprend, à traiter cette question, si vaste dans son ensemble, à un point de vue général. Les quelques minutes que l'on nous a comptées minutieusement, pour ne pas abuser de votre bienveillance, ne me permettraient pas, du reste, de développer ce sujet d'une manière qui exigerait plus de temps et de réflexion que je n'ai pu lui en accorder.

Dans le cadre restreint qui m'a été assigné, je ne placerai donc que les réflexions que pourrait m'inspirer la circonstance.

Ceux qui m'ont précédé, viennent de vous apprendre le but tout patriotique de notre Société de Colonisation, ce qu'elle a fait dans le passé et ce qu'elle vent faire à l'avenir ; on vous a parlé aussi, de l'importance de l'immigration, au point de vue politique et national : on vous a vanté notre système de gouvernement modélé sur celui des autres provinces, et les bienfaits de la reconnaissance officielle de la langue française.

Et maintenant, vous demanderez peut être ce que Manitoba offre de garanties sous le rapport moral et religieux, sous le rapport de l'éducation. Car le canadien français n'estime pas un pays au seul poids de l'or qu'il peut lui offrir : il ne court pas uniquement après la fortune ou les biens matériels : et avant de prendre le baton du voyageur, avant de quitter le sol natal ou la patrie adoptive, il se demande, avec raison si le lieu ou il s'apprête à diriger ses pas, lui permettra d'exercer, non seulement ses droits de citoyen, mais d'accomplir aussi ses devoirs de chrétien et de catholique. Et s'il s'inquiète ainsi à l'avance, c'est qu'il connait le prix des libertés conquises par nos pères, au prix de tant de sacrifices et de combats, c'est qu'il a appris à apprécier de bonne heure les grandes traditions dont le culte est resté sivace dans tous les cœurs français.

En effet, ouvrons la belle histoire de notre pays et que verrons nous Nous verrons nos pères lutter héroïquement pour la défense des priviléges dont nous jouissons aujourd'hui.

Nous verrons aussi le clergé, que l'on rencontre partout où il y a du bien à faire, grouper nos compatriotes autour de l'idée religieuse, cette belle et féconde idée qui a enfanté les institutions dont nous nous enorgueillissons aujourd'hui et qui nous a sauvé. Enfin, nous y verrons les efforts tentés par le vainqueur pour distraire nos compatriotes de cette salutaire pensée, pour lui imposer un système d'écoles hostile à sa langue, comme à ses croyances. Ah ! l'on savait bien que si ce plan d'éducation eût pu etre accueilli, qu'il eût été la ruine de notre nationalité. Mais heureusement, nous avions pour nous protéger et pour nous guider, des amis aussi éclairés, que vigilants et énergiques. Et aujourd'hui nous jouissons dans toute leur plénitude des droits qui nous sont acquis.

Et sur quoi reposent ces droits religieux ? Est ce sur l'intolérance, comme le disent quelques-uns ? Est-ce sur l'esprit d'exclusivisme, comme d'autres l'assurent ? Ou bien, est ce sur des exigences outrées et incompatibles avec le progrès moderne, comme on l'insinue avec plus d'ignorance encore. Non, ils reposent sur une base plus large et solide : sur la liberté de conscience. Nous ne réclamons rien de ce que nous ne serions pas prêts à accorder aux autres. Nous, catholiques, nous savons que si la loi naturelle nous donne le droit d'instruire nos enfants comme nous le voulons, la loi evangélique nous commande, d'autre part, de les instruire selon les préceptes de l'enseignement chrétien.

Si l'on jette un regard autour de nous, on voit pourtant, que cette liberté de conscience dans l'enseignement, est souvent méconnue. Et cette trahison d'une liberté chère à tant de titres se masque sous le prétendu respect de certaines lois qui sont la négation d'une loi fondamentale, de la loi naturelle observée par les peuples barbares.

Ici, nos compatriotes n'auront pas à redouter ce genre de persécutions, ni à se soumettre à un état de choses que la conscience réprouve, et que la foi condamne. Notre système d'éducation n'a pas pour principe la tyrannie de la conscience : il la respecte et la protége. La jeunesse n'y apprend pas non plus à ignorer Dieu, ni a le séparer de son existence. Elle apprend au contraire à le connaitre, et à ramener toutes ses actions au seul but pour lequel nous sommes créés Elle apprend enfin, à se soumettre à l'autorité d'un enseignement dont les lumières nous ont été communiquées par l'auteur même de toute lumière afin de diriger notre raison, toujours si prompte a errer, lorsqu'elle est livrée à sa propre faiblesse En effet, que sont les vains sytèmes de nos soi disant philosophes, de ces génies superbes qui ont étonné le monde par l'incroyable audace de leurs divagations ? Que sont ils autre chose que les produits informes d'une raison affranchie de toute régle, de toute soumission à l'autorité enseignante, à la vérité révelée Nous avons donc raison, nous catholiques, de ne pas vouloir exclure de notre enseignement, l'idée de Dieu, de la religion et du devoir, et d'apprécier les pays qui offrent, comme le notre, des garanties certaines sous le rapport.

Est-ce qu'il existait ici avant la cession de Manitoba, des établissements d'éducation supérieure, des écoles élementaires, des institutions de bienfaisance et de charité. Oui, tout cela avait pris naissance longtemps déjà avant cette date. De braves et généreux missionnaires étaient venus planter la croix, et accomplir ici les grandes œuvres que nous contemplons avec orguiel, par cequ'elles nous rappellent de longues années de dévouement et de sacrifices. L'un de ces nobles apotres, Sa Grace Mgr Taché, qui nous honore ce soir de sa présence, a vécu assez longtemps pour voir les résultats de cet immense travail de l'abnégation et de la foi. Et lui qui n'a pas cessé de travailler, il a la satisfaction de voir grandir sous sa direction si éclairée et si prudente, toutes les institutions de cette jeune province. Il en est d'autres qui ont droit à notre gratitude : je veux parler de ceux qui ont aidé à faire inscrire dans le code nos lois, le principe de la séparation complète des écoles.

Je dirai, donc en terminant à nos nationaux des Etats-Unis.

Venez grossir nos rangs : la constitution nous protége dans notre conscience, et dans nos familles.

Venez accroitre notre influence commune: vous retrouverez ici tout ceque vous aurez laissé la-bas de vos meilleures traditions.

Quittez la terre étrangère pour revenir au pays, resserrer les lieus qui unissent la grande famille française. Et dans quelques années ce rameau détaché de l'arbre national étendra partout ses puissantes racines, se développera à l'ombre de la religion et se vivifiera à la source intarissable d'un enseignement chrétien et catholique.

à suivre.

Le Chemin du Pacifique Nord Americain.

La législature de Montana vient d'accorder une subvention de 3 millions de piastres à la cie du chemin de fer Pacifique Nord qui a décidé de se mettre à l'œuvre pour prolonger la ligne à l'ouest de Bismark sur 500 milles. La route est explorée et localisée jusqu'à la Roche Jaune, et l'ont croit que la ligne atteindra Montana dans le cours de 1876.

NATURALISATION DES ALLEMANDS.

D'après une dépêche reçue de Lord Carnarvon, ministres des Colonies, et communiquée au Parlement Canadien par Lord Dufferin, il paraîtrait que le gouvernement allemand ne veut pas consentir à ce que ses sujets puissent être naturalisés sujets britanniques en Canada après une résidence de trois à cinq ans.

L'Allemagne veut conserver ses allemands, parait il. Cependant, le gouvernement anglais se propose de rouvrir des négociations à ce sujet avec celui de l'empire allemand.

L'ECHO DU NORD-OUEST.

Suite.

3o. *Mitewiwin.* C'est tout le système d'initier les nouveaux adeptes, pour devenir *hommes de Médecine* Ceux qui sont à la tête de cette confrérie sont ordinairement quelques vieillards, qui ont déjà passé par tous les dégrés de différentes superstitions On les appelle les *Kitchi Mitewok.* C'est à eux qu'appartient le droit de faire de nouvelles admissions Voici comme la chose se passe. Les *Kitchi-Mitewok* font préparer une vaste loge. On y apporte tous les objets de superstition propres à ce genre de cérémonie. Les principaux sont les sacs de Médecine. Ces sacs sont faits avec la peau de différentes bêtes, auxquelles sont attachés de puissants enchantements. La loutre occupe une des premières places. Tous ces sacs sont apportes avec honneur, chacun des *Mitewok* tenant le sien. La foule entoure la tente et regarde par toutes les ouvertures. Toutes les chansons selon le rite de chaque Médecin, sont entonnées au bruit du tambour. En même temps on fait danser au bout des bras *les sacs.* C'est alors qu'on introduit les nouveaux initiés, accompagnés de leurs parents, qui apportent les présents, *Mitewok* offerts aux *Kitchi-Mitewok.* Aussitôt les nouveaux initiés introduits, on leur donne leur place et tous les Grands *Mite-* avec *leurs sacs* dancent en cercle à l'entour des nouveaux venus, tantôt les frappant de leurs sacs et tantôt soufflant sur eux. Ceux ci font semblant de tomber sans connaissance et ne se relévent qu'à un nouveau toucher du sac. Après cette première cérémonie ; on éloigne les profanes et on se renferme avec les nouveaux *Mitewok.* C'est alors qu'on leur dévoile tous les secrets des différentes médecines et des traitements. On les instruit des airs des chansons propres aux différentes médecines, chants qui doivent être entonnés quand on doit faire boire une potion médecinale ou appliquer une emplâtre, sans quoi le remède ne produira pas son effet. On leur fait promettre de ne jamais revéler ces secrets. En leur faisant part des racines, on ne manque pas de leur enjoindre de se faire payer largement quand ils devront s'en servir auprès de quelqu'un. On leur don-

VOS BIJOUTERIES, ARTICLES DE GOUT, DE FANTAISIE, Etc., Etc., Etc.

ne des amulettes, qui seront leurs sauvegardes contre les maladies et c'est souvent à cette occasion que les nouveaux *Mitewok* adoptent un nouveau génie et en son honneur, s'attacheront les cheveux de telle et telle façon. Messieurs les Francs-Maçons des pays civilisés seront sans doute heureux d'apprendre qu'ils ont des *frères* parmi les sauvages du Nord-Ouest, qui eux aussi, ont leurs *loges* et leurs signes particuliers. Il est vrai qu'ils n'ont pas les loges du Grand Orient et du roi Salomon, mais ils ont celles de l'*Ours blanc et du Bœuf rouge*. On appelle une loge maçonnique, *Mitéwikamik*. Les frères *Mitewok* s'en rendent, se consultent, s'invitent à des festins mysterieux, se font des présents de chevaux, etc., etc., Telle est la grande superstition du *Mitéwin*, qui exerce une grande influence sur tout le reste des coutumes et usages des sauvages. Les Missionnaires, en arrivant au milieu d'une tribu, doivent s'attendre à rencontrer une forte opposition de la part des *Mitewok*, qui par toutes sortes de mensonges s'efforcent de détourner leurs parents de la vraie Religion.

4o. *Kosabatchikewin* ou Jonglerie proprement dite. Cette quatrième catégorie superstitieuse n'est ordinairement que la part de quelques rares particuliers, qui, par leurs heureux rêves et leurs fréquentes communications avec les génies deviennent, (comme on dit) des hommes *forts de Médecine, Manitowiwok*. Ces prétendus prophètes ou devins se vantent de prédire l'avenir ou de faire trouver ce qui a été perdu, aussi de dire ce qui se passe au loin. Quand un de ces *jongleurs* est engagé pour découvrir ainsi ce qui est caché, il commande qu'on lui dresse une jonglerie, *Kosabatchikewikamik*. En voici le plan : On fixe en terre un certain nombre de petites perches, longues de 6 à 7 pieds, de manière à former un cercle dont le diamètre peut avoir 3 pieds. On entoure et on enveloppe cette charpente avec une grande peau de cuir, en laissant le haut ouvert. Pendant qu'on dresse la tente, le jongleur se fait attacher et enlacer par des cordes de manière à être lié par tout son corps de telle sorte qu'il n'est pas capable de se mouvoir. Ainsi garotté, il se fait jeter dans la jonglerie et on jette avec lui son *chichikwan*, espèce de boule creuse, dans laquelle sont introduites des petites pierres. En fixant un manche à cet instrument, on s'en sert pour battre la mesure, pendant qu'on chante. Le jongleur seul dans la jonglerie et n'étant vu de personne, commence à chanter. Bientôt il lance en dehors de la loge les cordes qui le liaient. Il saisit son *chichikwan*, entonne ses chansons, appelle ses génies, des fois l'ours, d'autres fois le loup etc., etc. Il les fait parler, s'entretient avec eux Ils lui racontent ce qu'il désire savoir. Par fois il évoquera l'âme de quelque défunt et se fera raconter des nouvelles de l'autre monde. C'est alors surtout qu'il attire l'attention et l'admiration de l'assistance. On lui fait des questions et il tâche d'y répondre de son mieux. Un jour un grand jongleur du fond de sa jonglerie appelait ses *Manitos* de toutes ses forces, mais aucun n'apparaissait. Exaspéré, il s'écrie : "Il doit y avoir ici un *priant* ou quelqu'un qui porte un objet de la Religion des Blancs, c'est pour cela que je m'efforce en vain." En effet, un sauvage, ayant un chapelet, était parmi la foule. On commande de l'éloigner et les génies s'empressent d'arriver. Il est certain que le plus souvent les faits et gestes du jongleur ne sont que des ruses, de ventriloquie et de charlatanisme ; mais aussi on ne peut nier que par fois il y a certains faits qu'on ne peut expliquer qu'en y reconnaissant un secours diabolique.

—

AUTRES SUPERSTITIONS DES SAUVAGES.

1o. *Culte des morts.* Les Cris, les Sauteux et les Assiniboines ont certains usages envers les morts, qui ne sont autre chose qu'un vrai culte superstitieux. Nous avons déjà dit combien est grande et générale chez les sauvages du Nord-Ouest l'idée de l'immortalité de l'âme et d'une vie future. Après la mort, ils n'oublient pas leurs parents défunts, mais par les pratiques que leur ont transmises leurs ancêtres, ils s'efforcent de continuer leur union avec les âmes des défunts, en les faisant prendre part à leurs conseils, à leurs festins et à toutes leurs fêtes Une pratique très répandue parmi les Cris et les Sauteux est de porter sur soi, avec vénération, quelque reste du défunt. Aussitôt après la mort, les Anciens de la famille se rassemblent. Avec de grandes cérémonies du Calumet, on prend soit des cheveux ou un morceau de l'habit du mort, on ouvre le reliquaire où déjà ont été renfermés d'autres restes des mort de la famille et on y joint le nouveau souvenir. Ces reliques sont enveloppées dans des morçeaux d'étoffes précieuses. On orne cette espèce de sachet avec des rassades et tout ce qu'on a de mieux. Des cordes sont attachées aux extrémités, en forme de bandoulière, pour le porter sur le dos. Après un discours d'adieu, on encense cet objet avec le calumet C'est au plus ancien de la famille, homme ou femme, qu'est dévolu l'honneur et la charge de porter, pendant les marches, le *Nayatchigan*, cet objet de vénération. Jamais on ne dépose par terre le *Nayatchigan*. En arrivant au campement, en attendant que la tente soit plantée, on fixe en terre un trépied pour y recevoir le précieux fardeau. Aussitôt la loge fixée, on l'apporte dans l'intérieur et on le suspend au dessus de la couche du maître du logis. Toutes les fois qu'on allume le calumet, les premières bouffées de fumée, ainsi que le manche du calumet sont dirigés dans cette direction et présentés aux mânes des parents. C'est la même cérémonie, quand on est pour prendre de la nourriture On jette quelques petits morceaux de viande dans le feu et le plat est élevé un instant vers le *Nayatchigan*. Dans presque toutes les fêtes et réjouissances ces *Nayatchigans* sont apportés avec solennité On dance en les tenant sur soi et on oubliera pas de leur offrir de tous les mets du festin. Mépriser cela et leur en défendre l'usage, c'est beaucoup froisser les sauvages et les toucher au plus sensible de leurs sentiments. Dans leurs périgrinations, s'ils viennent à camper ou à passer proche de la place où a été déposé un parent mort les principaux de la famille s'y rendent avec quelques provisions de bouche. On y allume du feu et *on fait chaudière*. On pleure, on se lamente, on appelle le mort. On laisse tomber quelques bouchées sur la tombe et puis on mange en compagnie avec les mânes. Ces festins auprès des [illegible] n'ont lieu ordinairement [illegible] après la mort, quand les circonstances le permettent Après avoir rempli ce devoir le cœur est soulagé et le deuil cesse complètement.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE.

—

Nous lisons dans le Rapport des Travaux Publics, soumis aux Communes au début de la session :

Ce chemin est divisé en trois sections principales :

1o. D'Ottawa à la province de Manitoba :

2o. De Manitoba aux versants est des Montagnes Rocheuses :

3o. Des versants est des Montagnes Rocheuses Pacifique.

SECTION EST OU RÉGION BOISÉE.

Le tracé de la ligne entre Fort William et le lac Shebandowan, distance de 45 milles, ayant été terminé, elle a été donné à l'entreprise et les contrats signés ; il en est de même pour la ligne de Selkirk, Rivière Rouge, au lac la Croix, 77 milles.

Durant la dernière saison, la région des lacs, entre le lac des Bois et le lac Supérieur, a été de nouveaux explorée.

Des explorations ont aussi été faites entre le lac Népigon et la rivière du Pic, à l'est, et de là vers l'est jusqu'au terminus.

Une reconnaissance a été faite entre la rivière des Français et la vallée de l'Outaonais à Renfrew.

L'embranchement de la baie Georgienne, qui s'étend depuis cette baie jusqu'au terminus oriental, distance de 85 milles, a été donnée a l'entreprise à condition du paiement d'une somme de $10,000 par mille et d'une subvention annuelle de $25,500 pendont 25 ans, ainsi qu'une octroi de 1,700.000 acres de terre.

Une subvention a de plus été accordée au chemin de fer du Canada Central pour la construction d'une ligne partant du voisinage du village de Douglas et aboutissant à un point que l'on regarde comme le terminus oriental de l'embranchement de la Baie Georgienne, 120 milles

II.—RÉGION CENTRALE OU DES PRAIRIES.

Le point où les travaux de la rivière Rouge doit s'effectuer a été choisi.

La distance de la rivière Rouge par les détroits du lac Manitoba, la rivière à la Mousse et la rivière du Cygne, à Livingstone, près du Port Pelly, environ 260 milles, a été tracée. Une grande partie de cette distance traverse des forêts, sur un terrain favorable à la construction d'un chemin de fer

Des explorations ont été faites des portages entre les lacs qui se trouvent au nord-ouest de la rivière Rouge, et des soumissions ont été demandées pour l'établissement de bateaux à vapeur sur ces nappes d'eau.

Embranchement de Peinbina.

Le terrassement de cet embranchement a été donné à l'entreprise La moitié de sa longueur à été localisée.

III. RÉGION OUEST OU DES MONTAGNES.

Une exploration a été faite entre le lac la Hache par la rivière Bleue, et la Thompson nord, qui a établi que la hauteur du sommet à traverser rend cette route impraticable

L'examen de la région entre le lac de l'Eau-Claire et la rivière a démontré que l'on pouvait éviter beaucoup d'ouvrage et que les rampes peuvent être favorablement améliorées.

Une route directe entre la Cache de la Tête Jaune et Bute Inlet a été trouvée impraticable, le plateau intermédiaire s'élevant à 7,000 pieds au dessus de la mer.

Il a été établi que l'on peut obtenir une route entre la Cache de la Tête-Jaune, par la rivière Fraser et le Fort George, longueur d'environ 245 milles, avec des travaux comparativement faciles et de bonnes pentes

Une bonne route peut être obtenue entre la Cache de la Tête Jaune et l'entrée de la Passe d'Homatheo, environ 400 milles. Cependant l'on rencontre des difficultés sérieuses pour descendre aux eaux de marée du Pacifique.

La Fraser supérieure, à partir de Yale, sur une distance ascendante de 15 milles, à été soigneusement examinée.

La distance de Yale à Burrard's Inlet a été explorée.

Un examen fait vers l'est à partir du Fort Hope a établi qu'il ne se trouve, dans cette direction, aucune passe plus basse que celle de Coquihalla.

Une grande partie de la terre ferme, au nord de la latitude de l'Ile de Vancouver, a été explorée.

Des études ont démontré que la route par la Passe de la Fumée ne peut être recommandée.

Des partis d'ingénieurs ont été organisés pour faire de futures explorations.

L'on croit que dans le cours de l'année prochaine il sera possible d'établir approximativement le tracé du chemin entre le lac Supérieur et le Pacifique

Des rails d'acier, qui suffiront pour 500 milles de chemin, ont été achetés à des prix que l'on regarde comme excessivement bas.

TÉLÉGRAPHE.

Des contrats ont été passés pour la construction d'une ligne de télégraphe sur la route du chemin de fer, entre le lac Supérieur et la Colombie-Britannique.

Les conditions pourvoient à l'abattage des arbres, dans les forêts, sur une largeur de 132 pieds, et à la formation d'un sentier pour les animaux de charge.

"Le Boston Pilot."

On lit dans le *Nouveau Monde* :

" Mgr. l'Archevêque de Boston, de concert avec plusieurs personnes de son diocèse, vient de faire appel aux catholiques des Etats Unis, dans le but d'obtenir des ressources financières suffisantes pour continuer la publication de *Boston Pilot* et des ouvrages de piété sortant des presses de M. Donahoe. Sa Grandeur espère qu'on répondra généreusement à son appel. "

NOUVELLES LOCALES.

—Il y a eu jeudi dernier séance du Bureau général d'Education.

—Nous reprenons aujourd'hui la publication du *Métis* dans son format ordinaire.

—La dernière bordée de neige a rendu les chemins très-mauvais.

—Les paroisses de Kildonan et St. John viennent de s'ériger en municipalité d'après l'acte de 1874. Les élections du Maire et des cinq conseillers voulus a lieu samedi prochain Nous engageons vivement les anciennes paroisses à suivre attentivement l'expérience que Kildonan et St. John se préparent à faire du système municipal, et à les imiter s'il y a lieu.

NOUVELLES DIVERSES.

—Il est parti en 1875 d'Irlande 51.462 émigrés contre 73,184 en 1874 On regarde cette diminution énorme comme le signe certain que l'émigration irlandaise tire à sa fin. Elle dure sans interruption depuis vingt-quatre ans.

—Le *Travailleur*, le Worcester, vient de suggérer l'idée de chômer le 24 juin, cette année, à Philadelphie, où toutes les sociétés canadiennes-françaises des Etats Unis se réuniraient à l'affluence immence de toutes les nationalités qui visiteront l'exposition, l'été prochain. Ce serait bien là fêter dignement la Saint Jean Baptiste. Toutes les sociétés du Canada seraient appelées à y coppérer.

On vient de découvrir—on l'assure du moins—dans l'île Madère, un remède qu'on dit infaillible pour toutes les maladies des voies urinaires. C'est une infusion comme celle du thé, faite avec des filaments secs des dépouilles du maïs (blé d'inde). On le laisse refroidir, et l'on prend deux verres de ce liquide un le matin et le soir.

Deux expériences faites à Londres ont obtenu un succès complet. Une femme affligée de la pierre depuis vingt ans, a été guérie radicalement par ce procédé.

Ce remède est sous la main de tout le monde. —*Le Nouveau Monde.*

Nouvelles de Rome.

Le gouvernement italien vient d'envoyer à tous les titulaires des canonicats, cures et autres bénéfices ecclésiastiques de la Péninsule, une circulaire, qui prescrit de dresser un état détaillé des revenus de leur titre et de l'envoyer au ministère des cultes, afin, dit la circulaire, de mettre le pouvoir à même de travailler à la *réorganisation*, la *conservation* et *l'administration* des propriétés ecclésiastiques. Il n'est pas difficile d'entrevoir ce que promet cette démarche du gouvernement ; la *constitution civile* du clergé, essayée en France dans les jours mauvais de la Révolution, paraît aux sectaires italiens une œuvre digne de leur génie et de leur haine contre l'Eglise ; ils voudraient essayer d'appliquer, dans leur pays, où rien ne semble pouvoir s'opposer à leur audace, les principes désastreux dont a souffert si cruellement la France

S'il pouvait rester quelque doute sur les projets des révolutionnaires, un des ministres du roi d'Italie semble vouloir faire comprendre aux plus confiants que le moment de cette iniquité va bientôt venir. Dans une lettre à ses électeurs, il annonce, sans détours, que le gouvernement ne tardera pas à présenter un projet de sécularisation des biens de l'Eglise.

Ce projet, accueilli sans doute par un Parlement peuplé de sectaires, serait un acheminement à des mesures plus radicales. Après avoir dépouillé l'Eglise, on tenterait avec plus d'audace, de l'asservir, et l'œuvre, pensent ces ennemis, offrirait d'autant moins de difficultés, que le clergé serait plus dénué de toute ressource matérielle et réduit à subir la loi de ceux qui, seuls, pourraient lui donner le pain de chaque jour.

C'est donc avec une obstination que rien ne lasse, que la Révolution marche à son but. Les spoliations précédentes rendent plus facile ce qui reste à faire. Ce n'est pas sans une indignation mêlée d'épouvante que l'on mesure le mal accompli. Il suffira de citer quelques chiffres, pour faire comprendre ce qu'a déjà pu la Révolution et pour légitimer toutes les alarmes des cœurs catholiques.

Nous empruntons à la *Gazette Officielle* d'Italie le tableau suivant du produit de la vente des biens ecclésiastiques, confisqués depuis le 26 octobre 1867 jusqu'au 30 novembre 1875 :

Nombre des lots, 114,100.

Superficie des biens vendus, 501,870 hectares.

Montant des adjudications, 502, 625, 229 fr. 52 c.

Ainsi voilà plus de *cinq cents millions* ravis à l'Église et par conséquent aux pauvres, aux religieux, aux prêtres, à toutes les indigences et à toutes les douleurs que la Religion a la mission et le privilège de soulager ou de guérir. Ces richesses servaient à la vérité et au bien, elles aidaient à conduire les âmes immortelles dans les sentiers de la vertu et du devoir ; nous ne dirons pas quel usage en ont fait les spoliateurs ; contentons-nous de rappeler qu'elles ont déjà été dévorées. L'Etat se trouve aussi misérable et plus misérable qu'avant les [illegible], et c'est pourquoi

MAUVAISE RELIURE

sans doute, on a hâte de recommencer, et sous prétexte de *réorganisation* et *d'administration*, de ravir jusqu'au dernier denier.

L'Eglise a traversé d'autres orages, elle a passe par d'autres depouillements, et ce n'est pas pour elle une histoire inconnue que celles des spoliateurs condamnés à frapper à la porte de leurs victimes, et à demander une part à leur dernier morceau de pain.

BAL A OTTAWA.

On écrit d'Ottawa :

Il n'est pas possible de parler d'autre chose aujourd'hui que du bal costumé donné à Rideau Hall. La politique est bannie de toutes les conversations. Vour parleriez aux gens des *rouges* ou des *bleus*, qu'ils vous répondraient en vous parlant des *Gueifes* et des *Gibelins*. On est de tous les siècles, sauf du sien. On ne vit pas toute une nuit dans l'habit brodé d'un grand seigneur, sans qu'il en reste quelque chose dans la mémoire. Le bourgeois se fait tirer l'oreille pour reparaitre ; il rentre lentement dans sa peau. Vous étiez à minuit le Duc de Richelieu ou le Sultan Saladin : vous voilà redevenu St. Phar ou Tournachar : c'est un peu dur.

Il n'y a qu'un mot dans toutes les bouches : c'est que le bal à Rideau Hall a été quelque chose de merveilleux, d'unique en Amérique et de fort rare en Europe. On n'en revient pas d'avoir vu pareil spectacle dans ce temps prosaïque, sur ce sol jadis vierge, le lendemain d'un débat sur la protection et la veille de l'éclosion du budget! Nos neveux, plus pratiques que nous encore, n'en croiront pas nos récits. Ils penseront que c'est un conte orientale transformé par la tradition en légende canadienne.

Lord Dufferin a des fantaisies royales, et il a procuré à notre jeune société les plaisirs des sociétées disparues. Elle s'ennuie de vivre en petite bourgeoise : il lui fournit l'occasion de faire la grande dame Un instant elle peut se croire la société française du 17ième siècle ou la société anglaise du 17ième siècle ; si la chose a plu aux dames et aux jeunes gens, elle a effrayé bon nombre d'hommes politiques qui ont craint d'avoir l'air novice dans des habits de cour ou de paraitre renoncer à la sévérité de leurs principes en remplissant des rôles de courtisans.

La salle de bal à Rideau Hall est fort spacieuse et belle, et, quoique la foule fut grande. il n'y a pas un seul instant encombrement. Au commencement, la salle etait tout à fait remplie, car personne ne voulait manquer le spectacle de l'entrée de la cour ; mais bientôt après, les invités se sont mis a circuler dans les autres appartements. A ce premier moment surtout, le coup d'œil était vraiment magique. Il est impossible d'exagérer la verité et l'éclat des costumes : il y en avait de toutes les sortes, et, chose remarquable, point de vilain ou de disgracieux. Il semble que le goût artistique et le faste princier du maitre de la maison, avaient également inspiré tous ses invités. On aurait cru qu'un même ordonnateur avait preparer tout cela et réglé jusqu'aux moindres details. Point de ton criard, point de fausses couleurs au tableau : un ensemble brillant et distingué.

Lord Dufferin portait avec cette aisance que donne l'habitude du grand monde, le costume, sévère et gracieux à la fois, de Jacques V. roi d'Ecosse. La beauté de Lady Dufferin était encore rehaussée par une toilette qui était une véritable merveille de goût et d'élégance. Tous les seigneurs et dames de la cour composant la suite, avaient des costumes du temps. La représentation historique tait parfaite, l'illusion complète. C'était une vraie cour du 16ème siècle que l'on voyait defiler devant soit et qui eblouissait le regard.

A son entrée solennelle a succédé un quadrille d'honneur dans lequel figuraient :

Son Excellence le Gouv. Gén., Lady Dufferin, Maj Gén Sylby, Smith, Madame Littleton, Major Hamilton, Madame Hingston, M. R. Stevenson, Madame Bierstadt, Col Hon E. Littleton, Madame R. Stevenson, Mlle Morris, Capt Ward, A D C Mlle Macdonald H F Hamilton, A D C, Vicomte Clandeboye, Lady Helen Blackwood.

Le second quadrille a été une quadrille chanté : plus il y a eu une valse chantée et un lancier chanté.

Ces danses accompagnées de chant ont produit grand effet. Reminiscence historique ou création moderne, c'est charmant.

Le souper a été digne du bal. Une salle avait été construite exprès pour la circonstance. Près de 400 personnes ont du prendre place à la fois à table, tout le monde ayant des sieges. Mets délicats, et variés, vins excellents, service parfait.

Au risque de passer pour dithyrambique, il faut bien terminer sans un mot de critique, Il est impossible de rien trouver à reprendre, impossible en toute choses de rien imaginer de mieux.

PÊLE MÊLE

Il y a un homme dans le New Hampshire, qui envoie 14 de ses enfants à la même école ; les autres sont trop petits pour y aller.

—

Au bal costumé de Lord et Lady Dufferin, à Ottawa, parmi les costumes qui ont attiré l'attention, une demoiselle de la première société de Toronto, portait une robe de toile glacée sur laquelle étaient imprimés plusieurs numéros du *Mail et du Globe*.

—

M. Fuller, contracteur du télégraphe du Pacifique, est en ce moment à Ottawa. Il dit qu'il a posé 355 milles de fil à l'ouest de Fort Pelly, et n'est plus qu'à 180 milles de Fort Edmonton. Les opérations sont suspendues pour l'hiver, mais seront reprises au printemps.

—

Un cultivateur de St. Jean Port Joly, M. Louis Bois, vient de perdre sa seconde épouse, qui, il y a trois ans, l'avait rendu père pour la trentième fois. Vingt deux enfants sont issus de son premier mariage et huit du second.

On nous assure que vingt-quatre d'entre eux sont encore vivants.

—

Blondin, le celèbre acrobate, en se rendant à bord du steamer "Poonah," a fait un exploit qui a causé le plus gand émoi parmi les passagers. Il a marché sur une corde, à une hauteur de 60 pieds, entre le grand mât et le mât de misaine. Malgré le roulis et le tangage du vaisseau, il n'a pas perdu l'équilibre. Lorsqu'il fut descendu sur le pont, il était dans l'excitation la plus vive et la sueur coulait abondamment de son front. Il dit que c'est le coup le plus hardi qu'il ait jamais tenté.

—

Les professeurs Riley de Missouri, et Le Comte de Philadelphie, se sont presentés devant le comité de la chambre de l'agriculture, à Washington, pour requerir la nomination d'argence d'une commission scientifique chargee d'etudier les moyens de détruire les insectes les plus nuisibles aux récoltes et aux fruits, notamment la sauterelle des Montagnes Rocheuses, le ((chinch bug)), l'((army worm)), la mouche de Hesse, et autres insectes qui ravagent les champs de ble, de mais et de coton. Le professeur Riley a exprimé la conviction qu'une commission découvrirait quelque moyen de se débarrasser de ce fleau. Il voudrait que la commission fût composée de trois membres, touchant un traitement annuel de $5,000 chacun, et il pense qu'une allocation de $10,000 suffirait pour les achats d'instruments, produits chimiques et autres dépenses. Il a propose de confier à l'Académie nationale des sciences le choix des membres de la commission.

Le comité semble être d'avis que le soin de faire les investigations requises devrait être laissé à chacun des Etats intéresses. Mais, à l'exception du Wisconsin et du Kansas qui ont pris des mesures legislatives, l'un pour encourager la destruction des sautereiles, l'autre pour assurer la protection des oiseaux insectivores, les Etats ne paraissent pas jusqu'à present avoir accordé une sérieuse attention à ce grave sujet.

Accident Tragique.

A 1.10 heure, un événement des plus douloureux répandait l'émoi dans tout Québec.

Le capt Ludger Voyer, de la police provinciale, était occupé à examiner quelques pistolets avec le capt. LaRue, dans son bureau à la station No. 1 de la police provinciale, lorsqu'en voulant faire jouer les batteries de l'une des armes qu'il ne croyait pas chargee, un coup de feu partit et la bal alla se loger dans l'abdomen.

Les Drs. Lemieux, J. et C. Sewell, Landry, Belleau furent immediatement appelés et prodiguèrent les premiers soins au blessé

L'état du blessé empirant, un prêtre fût mandé et il reçut les derniers sacrements.

Au moment où nous mettons sous presse, le blessé respire encore, mais les médecins considérent son état comme désesperé.

L'Evénement, 21 Février

AVIS

LE MAGNIFIQUE CHEVAL

"Jeune Canadien,"

Importé ici l'été dernier, a remporter le 1er prix à la deraiére Exposition du Comté de Selkirk.

C'est le plus joli cheval qui soit venu à Manitoba et le Nord-Ouest.

Tous ceux qui désire améliorer la race de leurs chevaux feraient bien de profiter à bon heure de la saison qui va commencer.

Pour les conditions et autres infoomations s'adresser au propriétaire, à St. Boniface, près de la Traverse.

OCT. ALLARD,
Prspriétaire.

St. Boniface, 9 Mars, 1876.

AVIS.

AVIS est par le présent donné, que j'ai ce jour affiché dans mon Bureau des copies imprimées des listes des voteurs pour l'année 1876, pour la Division Electorale No. 23 ou Ste. Agathe, No. 22 ou St. Norbert, No. 21 ou St Vital, No. 24 ou Ste. Anne, formant le Comté de Provencher : et que j'ai aussi transmis par la malle de ce jour des dites listes aux personnes suivantes : aux Juges de Paix, Deputé Shérif, Régistrateur, Maitres d'Ecoles, Maitres de Poste, Membres du Parlement et candidats defaits aux dernières elections générales : Et que les dites listes seront revisées le premier jour du prochain terme de la Cour de Comté (10 Avril) à la Maison d'Ecole de St. Norbert Centre.

JOSEPH TURENNE,
G. C. C. Provencher

St. Norbert, 9 Mars, 1876.

NOTICE.

NOTICE is hereby given, that I have this day posted-up in my Office, printed copies of the Voters Lists for the year 1876 for the Electoral Division No. 23 or St. Agathe, No. 22 or St. Norbert, No. 21 or St. Vital, No 24 or St. Anne, comprising the County of Provencher ; and that I have by to day's mail transmitted copies to the following persons : Justices of the Peace, Deputy Sheriff, Registrar, Teachers of public schools, Post Masters, Members of Parliament and unsuccessful Candidates at the last General Election. And that the final revision of these lists will take place on the first day of next term of the County Court (10th April) at the St. Norbert School House.

JOSEPH TURENNE,
C. C. C. Provencher.

St. Norbert, March 9, 1876.

NOTICE.

NOTICE is hereby given that I have this day posted up in my office printed copies of the voters lists for the year 1876 for the Electoral Division No. 1 or Lake Manitoba No. 6 or Baie St Paul, No. 7 or St. François-Exavier West, No. 8 or St. François-Exavier East, and that I have by to day's mail transmitted copies to the following persons ; Justices of the Peace, Deputy Sheriff, Registrar, Teacher of Public School Post Masters, Members of Parliament and unsuccessful Candidates at the last General Election. And that the final revision of these lists will take place on the first day of next term of the County Court, on the 9 day of October next, at St. François-Xavier West School House.

JOHN McDOUGALL,
G. C. C. Marquette East.

St. François-Xavier, March 9th, 1876.

AVIS.

AVIS est par le présent donné que j'ai ce jour affiché dans mon bureau des copies imprimées des listes des voteurs pour l'année 1876, pour la division Electorale No. 1 ou Lac Manitoba, No. 6 ou Baie St Paul No. 7 ou St François Exavier Ouest, No. 8 ou St. François-Exavier Est formant le Comté de Marquette Est, et que j'ai aussi transmis par la malle de ce jour des copies des dites listes aux personnes suivantes : aux Juges de Paix, Depute Sherif, Registrateur, Maitres d'Ecoles, Maitres de Poste, Membres du Parlement et candidats défaits aux dernières Elections Générales : Et que les dites listes seront revisées le premier jour du prochain terme de la Cour de Comté, 10 Avril, à la Maison d'Ecole de St. François-Xavier Ouest.

JOHN McDOUGALL,
G. C. C. Marquette Est.

St. François-Xavier, 9 Mars, 1876.

Societe Permanente de

Construction de Manitoba

(Incorporée le 31 Janvier 1876, conformément à la 38 Vict. Cap. 21, des Statuts de Manitoba.)

Directeurs Provisoires.

Hon. R. A. Davis, Président.
W. N. Kennedy, Maire de Winnipeg, Vice
Hon. Joseph Royal,
Hon. A. G. B. Bannatyne,
Hon. James McKay,
Hon. Joseph Dubuc,
Hon. John H. McTavish,
D. McArthur, Ecr,
O. Monchamp, Ecr,
J. H. Ashdown, Ecr,
C. U. Lindsay, Secrétaire Trésorier.

On trouvera le livre de Souscription entre les mains du Secrétaire à partir de jeudi, 17 courant.

Winnipeg 15 Fevrier 1876, j.n.o

SOUMISSIONS

POUR

Huile de Pétrole.

Des soumissions cachetées adressées au Ministre des Travaux Publics, seront reçues jusqu'à L'undi le 2ième jour de mars 1876, pour fournir six cents gallons d'Huile de Petrole, pour le gouvernement.

Pour informations s'adresser au Département des Travaux Publics à Winnipeg,

Le gouvernement n'est pas obligé d'accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Chaque soumission devra être marquée Soumissions pour Huile de Pétrole.

Departement des Travaux Publics,
Winnipeg 12 Fevrier 1876.

V J. Beaupré.
Surintendrnt des Travaux Publics.

Freres des Ecoles Chretiennes,

Les Freres des Ecoles Chrétiennes s'adresseront au Parlement, à la prochaine Session, pour demander un acte d'incorporation qui les authorise de possêder dans toute la Puissance du Canada.

10 Fevrier, 1876, 4f.

CHRISTIAN BROTHERS.

The Brothers of the Christian Schools will apply at the next Session of Parliament for an act of Incorporation enabling them to had property throughout the Dominion.

February 10th, 1876. 4f

BON MARCHE! BON MARCHE!

A l'ancienne place d'affaires de Palmer Clarke.

Marchandises Sèches vendues à des prix les plus réduits.

Conditions Argent Comptant.

N B.—Il sera aussi acheté des *Claims*, titres ou droits de Metis.

C. P. BROWN.

Winnipeg, 17 Février, 1876. 4f

ABONNEZ-VOUS A "LE METIS,"

SEUL JOURNAL FRANCAIS

Publie dans la Province de Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

VOS BIJOUTERIES, ARTICLES DE GOUT, DE FANTAISIE, Etc., Etc., Etc.